

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017**

**2017 DASES 4 G** : Subventions d'investissement (216 943 euros) au bénéfice de cinq Espaces Solidarité Insertion (3ème, 10ème, 12ème et 13ème), dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 - Conventions.

**Mmes Dominique VERSINI et Pauline VERON, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 262-1 et suivants,

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention du 1er janvier 2013 conclue entre le Département de Paris, l'État et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des « Espaces Solidarité Insertion » ;

Vu la convention du 26 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et la « Fondation de l'Armée du Salut » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et « Aux Captifs, la Libération » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 28 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et le « Centre d'Action Sociale Protestant » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et les « Œuvres de la Mie de Pain » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu la convention du 31 décembre 1998 conclue entre le Département de Paris et le « Samu social de Paris » relative aux modalités de participation du Département au budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public et vu la convention du 3 avril 2013 relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose la signature de conventions et l'attribution, au titre de l'exercice 2017, de cinq subventions en investissement, pour un montant global de 216 943 euros, à la Fondation « Armée du Salut », aux associations « Aux Captifs, la libération », « Centre d'Action Sociale Protestant », « Oeuvres de la Mie de Pain », et au GIP « Samu social de Paris », pour des projets d'investissement et d'équipement au sein d'accueils de jour parisiens, dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 « Développer l'aide aux personnes en situation de précarité » ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement, en date du 18 janvier 2017

;

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème Commission, et Mme Pauline VERON, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué cinq subventions en investissement, au titre de 2017, au bénéfice de cinq gestionnaires d'Espace Solidarité Insertion pour les projets suivants :

-une subvention de 2 443 euros à la Fondation « Armée du Salut », ayant son siège social situé au 60, rue des Frères Flavien (Paris 20ème), pour l'équipement en matériel et mobiliers de son accueil de jour « Saint-Martin » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé face au 31, bd Saint-Martin (Paris 3ème), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 180983 et n° de dossier 2016\_08458),

-une subvention de 180 000 euros à l'association « Aux Captifs, La Libération », ayant son siège social situé au 8, rue Gît-le-Cœur (Paris 6ème), pour la réalisation d'opérations de réaménagement de son accueil de jour « Chez M. Vincent » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 10, rue de Rocroy (Paris 10ème), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 17393 et n° de dossier 2016\_06609),

-une subvention de 3 630 euros à l'association « Centre d'Action Sociale Protestant », ayant son siège social situé au 20, rue Santerre (Paris 12ème), pour l'aménagement de son accueil de jour « La Maison dans la Rue » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 18, rue Picpus (Paris 12ème), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 48161 et n° de dossier 2017\_00100),

-une subvention de 26 237 euros à l'association « Oeuvres de la Mie de Pain », ayant son siège social situé au 18, rue Charles Fourier (Paris 13ème), pour la création d'un espace numérique au sein de son accueil de jour « Arche d'Avenirs » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 113, rue Regnault (Paris 13ème), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 2569 et n° de dossier 2016\_08209),

-une subvention de 4 633 euros au Groupement d'Intérêt Public « Samu social de Paris », ayant son siège social situé au 35, avenue Courteline (Paris 12ème), pour l'installation d'un cabanon dans le jardin de son accueil de jour « La Maison dans le Jardin » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 35, avenue Courteline (Paris 12ème), accueillant des personnes sans domicile fixe (n° SIMPA 94601 et n° de dossier 2016\_08221).

Article 2 : Le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires, de conventions annuelles présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 204 – Rubrique 583 – compte 20422 – ligne DE 34024</b>		
<b>Organismes bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Armée du Salut	Acquisition de matériel et mobiliers pour l'accueil de jour « Saint-Martin » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	2 443 euros
Aux Captifs La Libération	Réalisation d'opérations de réaménagement de l'accueil de jour « Chez M. Vincent » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	180 000 euros
Centre d'Action Sociale Protestant	Aménagement de l'accueil de jour « La Maison dans la Rue » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	3 630 euros
Oeuvres de la Mie de Pain	Ouverture d'un espace numérique au sein de l'accueil de jour « Arche d'Avenir » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	26 237 euros
Samu social de Paris	Installation d'un cabanon dans le jardin de l'accueil de jour « La Maison dans le Jardin » labellisé Espace Solidarité Insertion, accueillant des personnes sans domicile fixe.	4 633 euros
<b>Total - Chapitre 204</b>		<b>216 943 euros</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**